

## SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2016

Le seize novembre deux mille seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, INGRAM Susan GUIDO Marie, SAUZEDE Véronique, MAUPPIN Gaétane, LACOUME Claire, LAFAILLE Eliane, ROUSSET Laurence. Messieurs FERNANDEZ David, APARICIO Alexandre, SIRE Roland, RIGAL Laurent, MERVOYER Etienne, THARIN Pierre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Monsieur FLANDIN Marc à Monsieur SIMON Gilbert

Secrétaire: Madame SAUZEDE Véronique.

### Ordre du jour

- **Délibération** Acquisition au clos de grenouilles parcelles AL 63-64-91-136 et 137.
- **Délibérations** Réhabilitation du foyer et construction de la salle multi-activités- Demande subvention au titre du FSIL 2017 (fonds de soutien à l'investissement public des collectivités locales) et au titre de la DETR 2017 (dotation équipement des territoires ruraux)
- **Délibération** Raccordement assainissements individuels au collectif Avenue d'Espérasa- Demande de subvention au titre de la DETR 2017.
- **Délibération** Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité – Année 2017
- **Délibération** Attribution de l'indemnité de mission de préfecture- Année 2016
- **Délibération** Commission Départementale des objets mobiliers
  
- **Questions diverses**
  - Points travaux
  - Révision de la carte scolaire
  - CAUE 11
  - Crédit agricole- Don de naissance
  - CCPA Mise en place d'un réseau « Référents sentiers »

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour par la prise de deux délibérations :

-approbation du rapport de la CLET (commission locale chargée du coût des charges transférées des communes vers la communauté de communes des Pyrénées Audoises).

-décision modificative budget CCAS – Ouverture de crédits au 002 de 1553.34€

**Le conseil valide à l'unanimité**

**Secrétaire de séance** : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 15 septembre 2016, dont il fait lecture.

**IL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

### **1-Délibération Acquisition au clos de grenouilles parcelles AL 63-64-91-136 et 137.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SCI « Le Camping du petit paradis » a proposé à la commune de lui vendre au hameau des bains, plusieurs parcelles qui composent la voirie desservant l'accès aux habitations MUR, LLOPIS et HERBAUX.

Il s'agit des parcelles :

AL 63 pour 1a 80ca  
AL 64 pour 20ca  
AL 91 pour 1a 04ca  
AL 136 pour 15ca  
AL 137 pour 14a 66ca.

Le prix proposé est de 100 €(cent euros) et les frais de notaire seraient pris en charge par le vendeur. Monsieur le Maire précise que la commune, comme elle s'y était engagée, pourra ainsi procéder à la réhabilitation de la voirie et du pluvial.

Le conseil municipal oui, l'exposé du maire accepte à **L'UNANIMITE** l'achat des parcelles susvisées au prix de 100€(cent euros), les frais de notaire restant à la charge du vendeur

### **II- Délibérations - Réhabilitation du foyer et construction de la salle multi-activités- Demande subvention au titre du FSIL 2017 (fonds de soutien à l'investissement public des collectivités locales) et au titre de la DETR 2017 (dotation équipement des territoires ruraux)**

Monsieur le Maire, pour faire suite à la délibération N°23/2015 du 21 septembre 2015, relative au dossier de demande de subvention au titre de l'année 2015, informe le conseil sur l'avancement du bouclage financier concernant le projet de réhabilitation du foyer et de la construction d'une salle multi-activités.

Il rappelle que le permis de construire a été signé le 20 juillet 2016 et que les commissions départementales de sécurité et d'accessibilité ont validé le projet.

Il rappelle également que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 390 795 € soit 468 954 € TTC. Les demandes de subventions adressées aux financeurs que la commune a sollicités a permis d'obtenir 47,78% du financement selon le détail suivant :

La Région Occitanie ..... 25% soit .....97 698 €  
Le Conseil Départemental .....19,20% soit ....75 000 €  
Sénateur COURTEAU ..... 3,58% soit ...14 000 €

Il informe le conseil que la demande déposée le 14 avril 2016 auprès du FSIL (Fond de soutien à l'Investissement Public des Collectivités Locales), n'a pas été retenue, sans méconnaître l'intérêt de notre projet.

Une nouvelle enveloppe étant disponible en début d'année 2017, Monsieur le Maire propose au conseil de saisir d'une nouvelle demande de subvention l'Etat, au titre du FSIL 2017 ainsi qu'au titre de la DETR 2017, à hauteur de 125 938 €

Ainsi le plan de financement idéal, reposant sur 80% de subventions, pourrait-être le suivant :

Etat (FSIL) ou (DETR).....	32,22 %	125 938 €
Région Occitanie .....	25%	97 698 €
Conseil Départemental .....	19,20%	75 000 €
Sénateur COURTEAU .....	3,58%	14 000 €
Commune .....	20%	78 159 €
	<b>100%</b>	<b>390 795 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'UNANIMITE**, valide le plan de financement proposé et sollicite l'aide financier de l'Etat au titre du FSIL et de la DETR année 2017, pour un montant de 125938€

### **III-Délibération Raccordement assainissements individuels au collectif Avenue d'Espéraza-Demande de subvention au titre de la DETR 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les habitations actuellement en assainissement Non Collectif situées Avenue d'Espéraza, sont pour la majorité des installations d'assainissement autonomes non conformes, suite au passage du Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Dans une conscience environnementale, la commune souhaite étendre son réseau d'assainissement collectif au niveau de l'Avenue d'Espéraza.

Dans le but de diminuer la pollution dans le milieu naturel, il est donc proposé de déposer pour la troisième fois, une demande de subvention auprès de la DETR, pour des travaux de création d'un réseau d'eaux usées au niveau de l'avenue d'Espéraza pour la programmation 2016-2017.

Pour cela l'étude initiale pour la mise en place d'un réseau d'assainissement des eaux usées, a été réactualisée par le cabinet OPALE, en liaison avec les services du Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **176 305,00 € HT soit 211 566,00 € TTC**, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal DECIDE **A L'UNANIMITE** :

- D'ADOPTER le projet de travaux de création d'un réseau d'assainissement des eaux usées collectif établi par le bureau d'étude Opale pour un montant total hors taxe de 176 305,00 €
- DE SOLLICITER à la DETR une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération,
- DE PRECISER que le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :
  - Subvention Conseil Général et Agence de l'eau (50%) ⇔ 88 152,50 €HT
  - Subvention DETR.....⇔..... (30%) 52 891,50 €HT
  - Fonds propres de la commune .....⇔..... (20 %) 35 261,00 €HT

### **IV- Délibération Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité – Année 2017**

Monsieur le Maire informe le conseil des propositions de la commission personnel, concernant l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au titre de l'année 2017. La commission a

souhaité donner un coup de pouce salarial à l'ensemble des personnels, reconnaissant ainsi les efforts accomplis dans le cadre de l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Grade	Montant de référence Annuel réglementaire Valeur indicative 1/07/2016	Coefficient Multiplicateur Voté
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe BELLILI Valérie	467.09	8
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe SIMON Laurence	451.98	6
LATOUR Dominique	451.98	3
Adjoints techniques 2 <sup>ème</sup> classe FERNANDEZ Alain	451.98	8
GARCIA Véronique	451.98	8
LAFFONT Sébastien	451.98	5
IGLESIAS Michel	451.98	5

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'UNANIMITE les propositions de la commission.

#### **V- Délibération Attribution de l'indemnité de mission de préfecture- Année 2016**

Monsieur le Maire informe le conseil des propositions de la commission personnel, concernant l'attribution de l'indemnité de mission de préfecture pour l'année 2016. La commission a estimé qu'aucun des personnels n'avait démerité et a proposé que l'indemnité, applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2016, soit reconduite à l'instar de l'année 2015, y compris pour les personnels non-titulaires.

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe consacrée s'élèverait à 7 470,97€, selon la répartition ci-après :

Cadre d'emploi	Effectif du cadre	Montant annuel de l'indemnité de mission	Crédit total
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	4	1 143 €	4 572 €
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1 153 €	1 153 €
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	2	1 153 €	1 745.97 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide à l'UNANIMITE les propositions de la commission.

## **VII- Délibération Commission Départementale des objets mobiliers**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commission Départementale des objets mobiliers se réunira prochainement, afin de procéder au classement ou à l'inscription d'un certain nombre d'objets au titre des monuments historiques.

A ce titre il rappelle que les articles L 622-3 et 4 du code du patrimoine prévoient que ce classement ne peut intervenir qu'après l'accord du propriétaire.

Il précise que les objets qui sont présentés à la protection concernent des biens meubles de l'église Saint Sébastien.

Pierre THARIN précise que les objets sont : le rétable, la vierge, le calice, 2 bénitiers, la cuve baptismale, le confessionnal, des lustres vétustes à pampilles et l'armoire aux Stes Huiles.

Il rappelle que lors de la rénovation de l'église, trois lustres ont été achetés et offert à l'église en remplacement des lustres trop usés.

Après en avoir débattu, le conseil, à **L'UNANIMITE**, ne donne pas son accord pour tout classement ou inscription.

## **VIII- Délibération approbation du rapport de la CLET**

Monsieur le Maire, expose que la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport d'évaluation des charges transférées suivantes concernant l'année 2015 :

- J Commune de QUILLAN : transfert des charges du domaine enfance jeunesse
  - ALSH (géré initialement par 1 association)
  - Crèche gérée par 1 association
- J Commune de QUILLAN : transfert des charges : déchetterie de QUILLAN
- J Commune d'ESPERAZA : transfert des charges du domaine enfance jeunesse
  - ALSH (géré initialement par 1 association : les FRANCAS de l'Aude)
  - Crèche
- J Commune de BELCAIRE : transfert de compétence SIGEA (Aide fonctionnement station de ski)
- J Commune de CAMURAC : transfert de compétence SIGEA (Aide fonctionnement station de ski)
- J Commune de CAMURAC : transfert de compétence REGIE MUNICIPALE SKI (Investissement station de ski)
- J SIVU forestier (procédure de dissolution toujours en cours)

La méthode d'évaluation est fixée par la loi et figure à l'article 11 du règlement intérieur de la commission Pour permettre au Conseil Communautaire des Pyrénées Audoises de se prononcer sur le montant définitif des attributions de compensation pour 2015, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ce rapport doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans les conditions fixées par l'article L5211-5-II du Code Général des Collectivités Territoriales

Il est proposé au Conseil Municipal :

-D'APPROUVER le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel que défini supra.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte, A L'UNANIMITE**

#### **XIV Délibération décision modificative budget CCAS – Ouverture de crédits au 002 de 1553.34€**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative du budget 2016 concernant la comptabilité M14 afin d'augmenter les crédits à l'article 002 : résultat de fonctionnement excédentaire, dans le but d'intégrer les soldes des comptes du budget CCAS dissous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur le budget communal 2016.

Ainsi, Monsieur le Maire propose les opérations suivantes :

En Recettes de fonctionnement :

- De diminuer l'article 7551/75 d'un montant de 1 553.34 €
- D'augmenter l'article 002 d'un montant de 1 553.34 €

Le Conseil municipal Oui l'exposé du maire

Après en avoir délibéré, **Accepte à l'unanimité**

#### **Questions diverses**

##### Points travaux

##### **) Alimentation en eau de Bellevue :**

Les travaux concernant le réseau sont terminés. L'installation définitive des deux pompes et les essais sont programmés le 12 décembre.

##### **) Réparation réservoir :**

Le principe de la pose d'un liner alimentaire a été arrêté. Plusieurs entreprises sont consultées pour obtenir le meilleur devis avec un cahier des charges bien défini.

##### **) Local chlore à la station de pompage :**

Les travaux sont terminés.

##### **) Boulodrome :**

Les ultimes travaux sont en cours (cloison intérieure local WC, pose d'une porte de communication Chalet/WC et peinture –lasure du chalet). La préparation pour les plantations a pris du retard.

##### **) Local des chasseurs, serre communale et ateliers :**

La pose des chéneaux, des portails avec mise en peinture et la réalisation des trottoirs sont terminés.

##### **) Installation de la cheminée avec insert aux 22, promenade du Château-fort**

Les travaux sont terminés.

)] **Au cimetière militaire :**

La construction du mur support est terminée. Elle a été réalisée par Louis BRETON du Souvenir Français avec l'aide de Michel IGLESIAS.

)] **Compteur pompage à la station ;**

Roland SIRE indique qu'il faudrait faire un étalonnage du compteur pompage, mais que vu sa vétusté, il serait préférable de procéder à son changement. Les deux options seront étudiées sur le plan financier.

)] **Maison BOULBES :**

Cette dernière fait dorénavant partie du patrimoine communal. Il convient avant de l'intégrer dans le parc locatif de la commune de la remettre aux normes et de la rafraîchir.

Pierre THARIN indique qu'il convient de se renseigner pour la revente du monte escalier et des biens meublants.

Marie GUIDO et Gaétane MAUPPIN se chargent des formalités.

)] **Local jeune :**

Monsieur le Maire précise que sa construction a pris du retard, eu égard à de nombreux travaux en régie qui ont mobilisé les personnels communaux. Sa réalisation sera effective au printemps prochain et reposera sur des actions en régie avec le soutien des entreprises qui auront à intervenir sur la réhabilitation du foyer.

)] **Réfection des rues et chemins communaux :**

Sont concernés la rue du clos des grenouilles à Campagne les Bains, le chemin de Echarts et le chemin de la Courtade. Ces travaux sont confiés à la communauté des communes, ils démarreront début 2017.

)] **Révision de la carte scolaire**

Une réflexion visant au maintien d'une classe de 6<sup>ème</sup> au collège de Quillan, est en cours concernant la rentrée en 6ème des enfants de notre école communale, qui pourraient intégrer le collège de Quillan en lieu et place du collège de Couiza.

Laurent RIGAL précise que le directeur de l'école, est favorable à cette éventualité, mais qu'un tel changement pourrait également nuire au collège de Couiza, qui a une très bonne réputation.

David FERNANDEZ indique que vis-à-vis du bassin de vie constitué à partir du périmètre de la communauté de communes des Pyrénées Audoises, il lui semblerait logique que les enfants de Campagne et même d'Espéza soient dirigés vers le collège de Quillan.

Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas été saisie officiellement par l'éducation nationale et le conseil départemental, qui sont décideurs en la matière. Il retient que les arguments de chacun sont recevables, mais que cette problématique devrait être examinée au cours d'une réunion où chacun pourrait s'exprimer. Au besoin il en fera la proposition.

)] **Mise en place d'un réseau « Référents sentiers » :**

La communauté des communes des Pyrénées Audoises sollicite les communes afin qu'elles désignent un élu référent sentiers, qui aura pour rôle de faire l'interface entre la commune et la communauté de communes. Etienne MERVOYER et Laurent RIGAL sont volontaires et représenteront la commune.

)] **Aménagements sécuritaires rue de la République :**

Monsieur le Maire fait le point de l'avancement de l'étude conduite avec les services du conseil départemental, visant à aménager la rue de la République où la vitesse des véhicules est excessive.

Après visite sur le terrain, la solution qui pourrait être validée par le conseil départemental, propriétaire de la voirie, consisterait à organiser le stationnement des véhicules côté impair et à construire deux ralentisseurs béton ou en enrobé, créant ainsi une zone 30Km/heure.

Le projet porté par la commune va être soumis à l'agence technique départementale, puis présenté pour validation au conseil départemental, pour une réalisation qui pourrait être effective en juillet 2017.

#### )] **Utilisation de la salle des aînés :**

Gaétane MAUPPIN a établi un planning d'occupation de la salle par les associations (philatélique, généalogie, chorale, cours d'anglais senior et autres) en dehors des jours et horaires réservés aux Aînés et à la Bibliothèque.

#### )] **Fourrière :**

Pierre THARIN demande où en est la gestion de la fourrière car trois véhicules gênants sont toujours stationnés sur le parking de l'ancienne scierie.

Il propose de se rapprocher de la commune d'Espéras afin de signer une convention pour l'enlèvement des véhicules gênants.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est rapproché du Maire d'Espéras qui étudie sous quelle forme une convention pourrait être établie entre les deux communes, car se pose le problème de la compétence juridique de sa police municipale sur le territoire de la commune de Campagne sur Aude.

#### )] **Eglise :**

Pierre THARIN précise que les vitraux de l'église nécessitent une rénovation urgente, car certains présentent une réelle dangerosité d'effondrement, notamment en cas de vent violent. Un premier devis établi par un spécialiste, qui a montré son savoir-faire à l'église de St-Férriol, porte sur une somme de 12000€HT.

Il demande, dans quelle mesure l'association Les amis de St Sébastien, qui a vocation de s'occuper de la rénovation de l'église et des biens s'y trouvant, pourrait s'emparer de ce projet.

Monsieur le Maire indique son attachement à l'entretien et à la valorisation de l'église et partage la proposition de Pierre THARIN, à l'instar du travail accompli par l'association « Patrimoine et culture » de St Ferriol et plusieurs communes de la Haute Vallée de l'Aude. Il lui paraît urgent de relancer l'association des Amis de Saint Sébastien.

#### )] **Haut-parleur dans le village.**

Laurence ROUSSET demande s'il est possible de réhabiliter le système de haut-parleur pour les communications de la mairie. Il lui est répondu que le système est vieillissant et que des réparations seront effectuées au cas par cas.

#### )] **Relève des compteurs d'eau et pose des illuminations de Noël:**

Roland SIRE indique qu'il convient de prévoir la relève des compteurs d'eau vers le 10 décembre et la pose des décorations de Noël pour une mise en service le 15, sans oublier de profiter de la nacelle pour changer trois ampoules sur le réseau public.

#### )] **Dépose du Wi-Fi**

Véronique SAUZEDE demande si le retrait du poteau placé devant la propriété PLANEL sur le chemin du Viala est prévu. Il lui est répondu que le démontage du système WI-FI installé par la région n'ayant



aucun utilisateur, il doit être démonté dans les prochains jours. A cette occasion le devenir des poteaux sera évoqué.

)] **PLUI**

David Fernandez indique que dans le cadre de l'instruction du plan local d'urbanisme intercommunal, le diagnostic territoire, qui a fait l'objet de plusieurs réunions est à ce jour terminé

)] **DATES des manifestations à venir :**

- Réception de fin d'année du personnel samedi 17/12/2016 à 19 heures.
- Vœux du maire samedi 14/01/2017 à 18 heures.
- Repas des aînés dimanche 21/01/2017 à 12 heures.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22heures45  
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire